



NOTE AUX FAMILLES

Pour des accueils occasionnels périscolaires qui ne figurent pas sur les contrats de réservation (annuel ou mensuel) il vous sera demandé de compléter la feuille d'émargement validant la présence de l'enfant à l'accueil.

Si votre enfant n'est pas inscrit, merci de l'accompagner jusque dans les locaux de l'accueil périscolaire. L'équipe d'animation vous indiquera la marche à suivre.

L'équipe du SIVU